MISE EN LIGNE LE 06-07-2023

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

« CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ROYAN »

OBJET:

N° 2023/05 « SECOURS EAU »

Date des convocations : 7 décembre 2022

Membres présents :7 Membres en exercice : 8 Nombre de votants : 7

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

RÉPUBLIQUE FRANCAISE « EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE »

SEANCE DU LUNDI 9 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 9 du mois de janvier, à 14h00, la Commission Permanente du Centre Communal d'Action Sociale s'est réunie à la Mairie de Royan, sous la présidence de Monsieur Denis MOALLIC, Président de la Commission Permanente du C.C.A.S. de Royan.

✓ Présents(es):

Mesdames BAUDE, BENOIT, ISENDICK-MALTERRE. Messieurs DUCHE, GUIARD, MOALLIC, THULEAU.

✓ Absents(es):
Madame CHATEAU

Vu l'article R123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Conseil d'Administration à mettre en place une commission permanente,

LA COMMISSION PERMANENTE DECIDE

D'accorder un secours financier, à 1 personne, pour le règlement de sa facture d'eau pour un montant de 142,49 €.

La somme sera versée directement à - SEPRA - 13 rue Emile Victor - 17640 VAUX SUR MER.

Fait à ROYAN, le 1 lanvier 2023

Certifié exécutoire compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, le かんれいしょう

Certifié conforme

Centre Communal d'Action sociale de Royan,

le 18/51/2023

Par délégation du Président

La Directrice du CCAS

Frédérique/SALLES

Pour le Conseil d'Administration

e Royan

Accusé de réception en préfecture 17-261700116-20230111-DEL-2023-05-DE Date de télétransmission : 17/01/2023 Date de réception préfecture : 17/01/2023

TVA BETICK MARENGO